



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élections cantonales et municipales

Question écrite n° 58135

Texte de la question

M. Dominique Bussereau demande à M. le Premier ministre de lui apporter des précisions sur les déplacements de ses ministres durant la campagne actuelle des élections municipales et cantonales. En effet, s'il a bien été publiquement précisé que les déplacements des ministres durant cette période n'étaient pas pris en charge par l'Etat mais par leurs partis politiques respectifs, il n'en reste pas moins qu'ils engendrent un coût important au niveau des dispositifs de sécurité (déplacements de compagnies républicaines de sécurité ou de gendarmerie mobile) rendus nécessaires par de nombreuses manifestations sur la voie publique. Il lui demande par exemple si M. le ministre de l'agriculture et de la pêche qui a publiquement annoncé qu'il était « le membre du Gouvernement le plus demandé sur le terrain » exige des candidats qu'il vient soutenir de rembourser à l'Etat les déplacements des forces de sécurité que ces voyages obligent les préfets à mobiliser du fait de la légitime colère du monde agricole et des éleveurs en particulier.

Texte de la réponse

Pour les frais de déplacement de M. Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche il est affirmé que seuls les frais de déplacement relatifs à des missions officielles sont pris en charge sur le budget de l'Etat. En aucun cas, les déplacements qui pourraient avoir trait à des campagnes électorales ne sont remboursés. Le déplacement du 19 février à Poitiers dont il est fait état dans la question de M. Quentin n'a pas été imputé sur le budget du ministère de l'agriculture et de la pêche. Toutefois, le ministère de l'agriculture et de la pêche ne peut répondre de l'imputation effective de ces frais sur les comptes de campagne des partis politiques, dont il n'a pas à avoir connaissance. De même, concernant la prise en charge des déplacements des compagnies républicaines de sécurité ou de gendarmerie mobile, le ministère de l'agriculture et de la pêche n'est pas habilité à répondre à la question des coûts engagés.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Bussereau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58135

Rubrique : Elections et référendums

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1173

Réponse publiée le : 21 mai 2001, page 2957